



Assemblée générale

Distr. générale
9 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale

Additif

1. À sa 43e séance plénière, le 9 novembre 2001, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/56/250/Add.2, par. 1) d'ajouter le point ci-après à la liste des points renvoyés à la Cinquième Commission :

42. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (point 169)¹.

2. À la même séance, s'agissant du point 12 de l'ordre du jour (Rapport du Conseil économique et social), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/56/250/Add.2, par. 2) d'examiner directement en séance plénière le rapport du Conseil économique et social considéré dans son ensemble. En conséquence, le libellé du point 12 de la section intitulée « Séances plénières » doit se lire comme suit :

12. Rapport du Conseil économique et social (point 12)².

¹ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point à la Cinquième Commission, étant entendu que toute décision qui conduirait à amender le Statut du Tribunal administratif de l'Organisation des Nations Unies ou concernerait la création d'une juridiction de plus haut niveau serait subordonnée à l'avis de la Sixième Commission.

² L'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en séance plénière le rapport du Conseil économique et social considéré dans son ensemble, étant entendu que les Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions resteraient saisies des chapitres qui leur avaient déjà été renvoyés.

